

Mairie de LAISSAUD

04 79 28 92 94



DOSSIER D'INSCRIPTION ET REGLEMENT

CANTINE
GARDERIE PERI-SCOLAIRE

Année 2020-2021

REGLEMENT DE L'ACCUEIL ENFANCE

Rentrée 2020/2021 : accueil périscolaire garderie et cantine

Le présent dossier d'inscription devra être retourné à la mairie, accompagné des pièces suivantes :

- Fiche individuelle de renseignements complétée (**ne pas oublier de donner une adresse courriel pour l'envoi des factures**)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation de soins complétée et signée.

Aucune inscription ne sera validée si le dossier est incomplet.

Article 1 : Horaires

Accueil périscolaire : les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Le matin : de 7h30 jusqu'à l'ouverture de la classe.
- Le soir : de la sortie de la classe jusqu'à 18h30.

Cantine scolaire : les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- De 11h45 à 13h45

Article 2 : Lieu d'accueil

L'accueil des enfants se fera à l'école et dans les locaux de la commune.

En ce qui concerne, la garderie le matin, les parents doivent impérativement accompagner leur enfant jusqu'à la salle de garderie.

Article 3 : Conditions d'inscription



Pour la garderie et la cantine, les inscriptions peuvent être effectuées à l'année, au mois, ou occasionnellement.

Pour la garderie, toute inscription doit être effectuée par écrit (aucune inscription par message téléphonique ne sera prise en compte)

- **Soit à l'aide de la fiche « Inscription Cantine/garderie » complétée** pour les inscriptions annuelles, qui devra être transmise à la mairie,
- **Soit par SMS au 06 85 34 69 96, IMPERATIVEMENT signalée 48 heures minimum à l'avance**, à l'attention de l'agent en charge du service garderie, Dominique TEDESCO, pour les inscriptions occasionnelles. Vous recevrez un accusé de réception par SMS.

Pour la cantine, elles se feront au plus tard le jeudi de la semaine précédente auprès de l'agent en charge du service garderie (Dominique TEDESCO- uniquement pendant les heures de fonctionnement du service) au **06 85 34 69 96**, afin de nous permettre de gérer la commande des repas,

Pour la rentrée scolaire du 1^{er} septembre 2020, veuillez à inscrire votre enfant avant le vendredi 21 août dernier délai.

A défaut d'inscription, votre enfant ne pourra être accueilli la semaine de la rentrée.

Article 4 : Annulation d'une inscription



Pour la cantine ET la garderie, **en cas d'absence alors que votre enfant est inscrit**, vous devez prévenir par téléphone **Dominique TEDESCO** au **06 85 34 69 96**, avant 7h30 le jour même (en dehors des sorties scolaires).

Concernant la cantine, en cas d'absence, le repas vous sera facturé (sauf sorties scolaires ou grève). Lorsque les parents récupèrent leur enfant alors que celui-ci est inscrit au restaurant scolaire, le repas reste dû.

En cas d'absence prolongée, vous devez prévenir par téléphone **Dominique TEDESCO** au **06 85 34 69 96** et fournir un **justificatif dans les 48 heures**. **Dans ces conditions**, les repas que **nous pourrons** annuler auprès du traiteur, ne vous seront pas facturés.

TOUTE INSCRIPTION NON ANNULEE 48 H A L'AVANCE SERA FACTUREE

Article 5 : La santé de l'enfant

Nous vous demandons de nous informer de toute spécificité médicale relative à votre enfant (allergies, contre-indications...).

Les médicaments ne pourront être donnés, qu'accompagnés d'une ordonnance d'un médecin. Toutes ces données sont à spécifier sur la fiche sanitaire de liaison.

Article 6 : Tarifs

Il est fixé par délibération du conseil municipal et révisé chaque année.

Pour l'année 2020/2021, les tarifs sont de :

- **Garderie du matin : 2,50 €** quel que soit le temps passé.
- **Garderie du soir : 2,50 €** quel que soit le temps passé.
- **Cantine : Prix du repas 5 €**



Article 7 : Facturation

Pour la garderie et la cantine, la facturation a lieu mensuellement.

Article 8 : retards

Il est impératif que les familles respectent les horaires définis.

Pour la garderie :



→ **Chaque retard au-delà de 18h30 sera noté et facturé 4 euros supplémentaires**

→ Trois retards entraîneront l'exclusion du service.

Article 9 : Discipline

La commission « Amélioration du climat scolaire » a mis en place une charte de bonne conduite commune aux trois écoles du RPI. Elle fixe les règles de fonctionnement de la garderie et de la cantine qui comprennent une exclusion de la cantine et de la garderie en cas de non respect de ces règles et de trois avertissements consécutifs. **Cette charte est annexée au dossier d'inscription, merci de la lire avec votre enfant.**

Article 10 : Obligations des familles

Le dossier d'inscription devra être déposé en mairie accompagné impérativement des pièces à fournir. **Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

Le dossier d'inscription est à constituer auprès de la mairie à compter du mois d'août précédant la rentrée scolaire et en cours d'année pour tout nouvel arrivant.

Aucun dossier d'inscription n'est accepté par téléphone, ni reconduit d'une année sur l'autre, cela dans le but d'éviter toute contestation d'inscription.

Tout changement d'adresse ou de situation familiale devra être communiqué par les parents.

Article 11

Le conseil municipal se réserve le droit de modifier le présent règlement.

N'hésitez pas à vous mettre en relation avec la mairie pour toute question.

Le Maire,

Nathalie Poméon

Année 2020-2021



FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

ENFANT :

NOMPRENOM

DATE DE NAISSANCE : GARCON FILLE

CLASSE.....

INSCRIPTION : GARDERIE OUI NON

CANTINE OUI NON

LES PARENTS :

Situation familiale : Marié(e) Vie maritale Célibataire Veuf(ve) Divorcé(e)

PERE	MERE
Nom/prénom :	Nom/prénom :
Adresse complète :	Adresse complète :
Téléphone : Domicile..... Portable..... Travail.....	Téléphone : Domicile..... Portable..... Travail.....
Email :	Email :

Santé de l'enfant : indiquer toute information concernant la santé de votre enfant (allergies, contre-indications, PAI) :

QUALITE DU SIGNATAIRE :

DATE :

SIGNATURE :

Année 2020-2021

INSCRIPTION CANTINE / GARDERIE

Bulletin à compléter et à remettre à la Mairie

Heures de fonctionnement :

Tous les lundis, mardis, jeudis, vendredis :
7h30 – 8h30 / 11h45 – 13h45/ 16h30-18h30

Vous pouvez joindre le personnel, **Dominique TEDESCO** au **06 85 34 69 96**
(En cas d'urgence et pendant les heures de fonctionnement du service uniquement)

NOM	
PRENOM	
CLASSE	

JOURS	GARDERIE		CANTINE
	MATIN	SOIR	
LUNDI			
MARDI			
JEUDI			
VENDREDI			

Date et signature

AUTORISATION DE SOINS D'URGENCE PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT Année Scolaire 2020-2021

Je soussigné(e)

Responsable légal de l'enfant (Nom Prénom).....

• **Autorise les responsables de l'accueil périscolaire (animateurs et personnel communal) :**

- A faire soigner l'enfant (Nom et prénom).....

- A hospitaliser et à prodiguer tous soins nécessaires en cas d'urgence.

Médecin traitant :.....

Adresse et téléphone :.....

• **Habilite la ou les personne(s) suivante(s) à prendre l'enfant en charge à la sortie des Temps d'Activités périscolaires :**

NOM, Prénom, lien de parenté, adresse et téléphone :

.....
.....
.....

NOM, Prénom, lien de parenté, adresse et téléphone :

.....
.....
.....

NOM, Prénom, lien de parenté, adresse et téléphone :

.....
.....
.....

• **Certifie être titulaire du contrat d'assurance de Responsabilité Civile Chef de famille**

N° de police :

Souscrit auprès de la compagnie d'assurance :

Adresse :.....

Je certifie que les renseignements portés sur la présente fiche sont exacts.

Téléphone de la mère de l'enfant :.....

Téléphone du père de l'enfant :.....

Téléphone des responsables légaux :.....

Signature des parents

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Cette chartre définit les règles de fonctionnement de la garderie et le temps de la cantine afin qu'il y fasse bon vivre.
Il en résulte des principes de citoyenneté qui ne sont pas une suite d'interdictions mais plutôt un art de vivre ensemble.

Les objectifs :

- Permettre à chacun de se sentir respecté.
- Offrir le meilleur climat possible.
- Acquérir peu à peu de l'autonomie.

SAVOIR VIVRE

- J'obéis à tous les adultes encadrants.
- En toutes circonstances, j'ai une attitude et un langage corrects envers toutes les personnes, enfants et adultes.
- Je suis poli(e) avec tout le monde, je n'oublie pas les règles de politesse (bonjour, merci, pardon, ...)
- Je me respecte et je respecte les autres en excluant les injures et les paroles grossières.
- Je deviens responsable.

DANS LA COUR

- Je joue gentiment dans la cour, sans violence, sans insulte et règle mes problèmes par des moyens pacifiques.
- Je respecte les jeux des autres.
- Je respecte les installations mises à ma disposition.
- Je laisse en bon état les murs, le grillage, etc...
- J'utilise les poubelles et respecte les plantations.
- Je demande la permission pendant la récréation pour aller aux toilettes.

DANS LES COULOIRS

- Je range correctement mes affaires et je respecte celles des autres en évitant de marcher dessus.
- Je marche silencieusement sans courir.

DANS LES TOILETTES

- Je laisse les toilettes propres et je tire la chasse d'eau.

- Je ne joue pas dans les toilettes et ne monte pas sur les toilettes.
- Je respecte l'intimité et j'évite de rester à attendre les copains aux toilettes.
- Je referme bien le robinet d'eau et je ne gaspille pas l'eau en m'amusant.
- Je ne gaspille pas le papier.

A LA SORTIE

- Je sors des activités silencieusement et sans courir.
- Je me place dans le rang destiné à mon bus.

A LA CANTINE, A LA GARDERIE

- Je pense à passer aux toilettes avant de manger si besoin.
- Je me lave les mains
- Je rentre calmement et sans pousser.
- Je parle sans crier et je lève la main si besoin
- Je mange proprement sans jouer avec la nourriture.
- J'évite de me balancer sur ma chaise.
- J'obéis et je respecte le personnel.
- J'évite de gaspiller la nourriture.
- Je prends soin de la vaisselle.
- Je débarrasse correctement.
- Je suis calme et respectueux envers mes camarades et les adultes encadrants.
- J'écoute l'adulte et je lève le doigt si besoin.
- Je respecte les locaux et le matériel mis à ma disposition.
- Je profite de la récréation pour aller aux toilettes et ainsi je ne gêne pas les temps d'activités.

SANCTIONS ET REPARATIONS

- Je répare la bêtise commise.
- Je suis isolé si je suis perturbateur.
- Toute faute importante sera mentionnée par écrit et les parents en seront informés.
- En cas de récidive une exclusion peut être envisagée.
- Dans les cas importants, un entretien avec les parents, l'élève et l'équipe encadrante devra avoir lieu.